

2F CONSEIL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 81.450 euros
Siège social : 8 chemin de l'Alleau
37210 ROCHECORBON
848.141.990 RCS TOURS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DECISION – Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 695.792 euros, de la manière suivante :

Origine :

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 695.792 euros

Affectation :

Dotation de la réserve légale : 8.045 euros

Distribution de dividendes bruts : 212.000 euros

Au compte « autres réserves » : 475.747 euros

Après affectation, le compte « réserve légale » se trouve doté à concurrence de 8.145 euros, elle a atteint le seuil légal de 10% du capital et le compte « autres réserves » est portée à 476.217 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende :

Le dividende brut unitaire est d'environ de 26,028 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ce dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,60%, soit une taxation globale de 31,40%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'I.R. L'option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'intégralité du dividende mis en distribution au profit de personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% applicable en cas d'option au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En application de l'article 131-6 alinéa 3 du Code de la Sécurité Sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres après affectation du résultat s'élève à la somme de 5.119.282 euros pour un capital social de 81.450 euros.

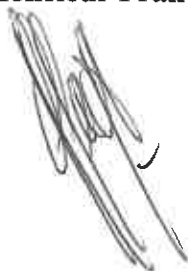
Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique déclare que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, sont les suivants :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Distribution exceptionnelle du 23.12.2025	56.000 €		0 €
31 décembre 2024	0 €		0 €
31 décembre 2023	0 €		0 €
31 décembre 2022	0 €		0 €

Bon pour copie conforme,

Le gérant,
Monsieur Franck FRUGIER.

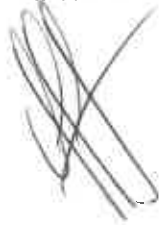


2F CONSEIL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 81.450 euros
Siège social : 8 Chemin de l'Alleau
37210 ROCHECORBON
848.141.990 RCS TOURS

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES COMPTABLES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

« Bon pour copie conforme »,

Le gérant,
Monsieur Franck FRUGIER



2F CONSEIL

Bilan - Actif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1) :				
Participations	4 634 920		4 634 920	
Créances rattachées à des participations	260 000		260 000	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	4 894 920		4 894 920	
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>				
Stock et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés				25 000
Autres créances	456 336		456 336	451
Charges constatées d'avance				4 221
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	7 788		7 788	66 590
Total de l'actif circulant (IV)	464 124		464 124	96 262
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	5 359 044		5 359 044	96 262
<i>(2) Dont à moins d'un an</i>				

2F CONSEIL
Bilan - Passif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
Capital (dont versé : 81 450)	81 450	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 553 470	
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	470	11 058
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	695 792	45 412
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	5 331 282	57 570
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I) bis		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 032	2 708
Dettes fiscales et sociales	19 671	35 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 059	60
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1) (III)	27 762	38 693
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	5 359 044	96 262
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande)		
(2) Dont emprunts participatifs		

2F CONSEIL
Compte de Résultat
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de Marchandises		
Production vendue	232 000	232 000
Montant net du chiffre d'affaires	232 000	232 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)	232 000	232 000
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	5 729	2 665
Impôts, taxes et versements assimilés	1 411	1 508
Salaires	249 348	172 932
Cotisations sociales		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	1	0
Total des charges d'exploitation (II)	256 490	177 106
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		

2F CONSEIL
Compte de Résultat
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-24 490	54 894
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation ⁽²⁾	721 341	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	721 341	
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	1 059	11
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	1 059	11
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	720 282	-11
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	695 792	54 883
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		9 471
Total des produits (I+III+V+VII)	953 341	232 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	257 549	186 588
BENEFICE OU PERTE	695 792	45 412
(2) Dont produits concernant les entités liées :		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 5 359 044 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 695 792 Euros.

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de la société avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des comptes annuels qui lui a été confiée.

Règles, principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/2023 et aux dispositions du Plan Comptable Général, institué par le règlement ANC n° 2014-03 dans sa version consolidée en vigueur. Ils respectent les principes comptables définis aux articles 121-1 à 121-5, incluant l'image fidèle, la comparabilité et la continuité d'activité, la régularité et la sincérité, la prudence ainsi que la permanence des méthodes.

Les méthodes comptables sont appliquées dans le respect des dispositions des articles 122-1 à 122-3, relatifs aux méthodes comptables, aux changements de méthodes, aux changements d'estimation et aux corrections d'erreurs.

Les éventuels changements significatifs de méthodes comptables, ainsi que les corrections d'erreurs ou changements d'estimation, sont présentés et justifiés dans les notes spécifiques de la présente annexe, conformément aux obligations issues du règlement ANC n°2014-03 et, à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025, dans le cadre des évolutions prévues par le règlement ANC 2022-06 modifiant le PCG.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour

dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Faits caractéristiques de l'exercice

La société a effectué différentes opérations financières au cours de l'exercice :

Acquisition de titres de la SAS MANDREGO :

La société a reçu des titres de la SAS MANDREGO qui étaient auparavant détenus par Franck FRUGIER pour une valeur de 4 633 920 euros, contre 80% du capital. En contrepartie, Franck FRUGIER a reçu des titres de l'EURL 2F CONSEIL pour la même valeur, inscrits comptablement au compte de capital social pour 80 450 euros et au compte de prime d'apport pour 4 553 470 euros. La société 2F CONSEIL est, par ailleurs, informée que l'opération a été placée sous le régime prévu par l'article 150-0 B ter du CGI.

Acquisition de titres de la SCI GEKO :

La société a acquis des titres de la SCI GEKO pour une valeur de 1 000 euros, contre 50% du capital. La société a par la suite effectué un apport en compte courant à cette société pour une valeur de 260 000 euros.

Permanence des méthodes

L'entreprise applique le principe de permanence des méthodes comptables, selon lequel les mêmes règles et méthodes d'évaluation sont maintenues d'un exercice à l'autre afin de garantir la comparabilité des comptes dans le temps. Ce principe implique que les méthodes retenues lors des exercices précédents ne peuvent être modifiées que si un changement est rendu nécessaire pour améliorer l'image fidèle des états financiers ou en raison d'une évolution de la réglementation comptable.